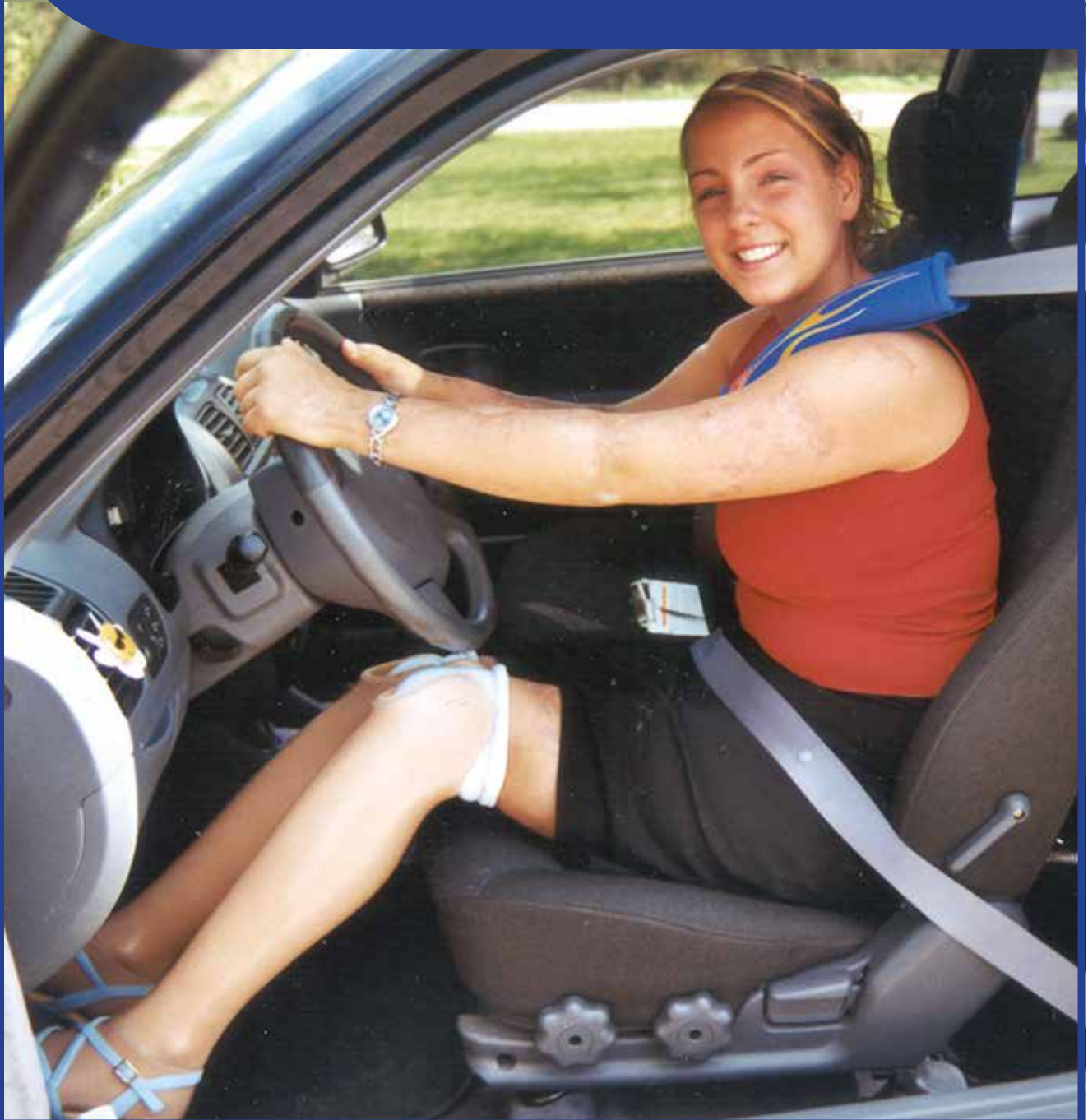




Les Amputés de guerre

La conduite automobile



La conduite automobile est une publication des Amputés de guerre. Les opinions formulées dans cette publication sont celles des auteurs et ne sont pas nécessairement celles de l'association. L'Association des Amputés de guerre est un organisme de bienfaisance enregistré, financé par les dons faits au Service des plaques porte-clés. Elle ne reçoit aucune subvention gouvernementale.
Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 13196 9628 RR0001.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Les Amputés de guerre

Tél. : 1 877 622-2472
Télec. : 1 855 860-5595

info@amputesdeguerre.ca
amputesdeguerre.ca

© 2015 Les Amputés de guerre

Table des matières

Introduction	1
Procédures	2
Permis	2
Conducteurs titulaires d'un permis de conduire	2
Évaluation	3
Prescription	4
Cours de conduite	4
Essai routier	5
Véhicules et modifications.	5
Dispositifs	6
Modifications	7
Conseils	7
Assurances	7
Rabais.	7
PRUDENCE AU VOLANT	8
Commencez tôt!	8
Ressources provinciales et territoriales	8
Appendice A	
Informations relatives aux ressources provinciales et territoriales	9
Appendice B	
Compagnies effectuant des modifications aux véhicules	11

Introduction

Pour les personnes amputées, la conduite automobile constitue un pas important vers l'autonomie. Elle leur permet de vaquer à leurs occupations quotidiennes à l'extérieur de la maison et de participer à des activités sociales, et ce, sans dépendre des autres pour le transport.

Que vous soyez un conducteur titulaire d'un permis de conduire ayant été amputé récemment ou une personne amputée désirant obtenir un permis de conduire, l'information contenue dans ce document vous concerne. Devrez-vous faire modifier votre véhicule ou suivre une formation spéciale? Quelles sont les procédures relatives à l'obtention ou au renouvellement du permis de conduire? Votre permis sera-t-il assorti de conditions spéciales?

Ce document répond aux questions les plus fréquentes sur l'amputation relativement à la conduite automobile au Canada et comporte des listes de ressources offertes partout au pays. Notez que l'information contenue dans ce document a pour seul but de vous guider. La conduite automobile est un domaine géré par les autorités provinciales et non fédérales; les critères et les procédures diffèrent donc d'une province à l'autre. En fait, dans de nombreux cas, il n'existe aucune procédure provinciale généralisée, mais plutôt une série de directives à l'intention des bureaux d'immatriculation. Ainsi, l'expérience d'une personne amputée peut varier d'une ville à l'autre.

Deux personnes amputées ne vivront pas nécessairement la même expérience dans le cadre de l'obtention d'un permis de conduire. Il existe cependant trois scénarios types :

1) Sans conditions

La personne amputée devra suivre les mêmes procédures que les conducteurs non amputés.

2) Évaluation non exigée

Les fonctionnaires peuvent présumer que toutes les personnes amputées doivent passer une évaluation



spéciale. Toutefois, si elle est préparée adéquatement, la personne amputée pourra peut-être démontrer à la personne responsable que cette évaluation n'est pas nécessaire. Voici deux exemples : a) une personne amputée à la jambe gauche, au-dessous ou au-dessus du genou, peut conduire un véhicule à transmission automatique sans avoir besoin d'appareils spéciaux puisque son amputation ne nuit pas à sa capacité d'utiliser la pédale d'accélérateur et la pédale de frein, qui sont situées du côté droit. Une condition pourrait être inscrite sur le permis, mentionnant que le titulaire doit conduire un véhicule muni d'une transmission automatique, étant donné qu'une boîte de vitesses manuelle requiert l'utilisation de la jambe gauche pour actionner la pédale d'embrayage; b) une personne amputée à la jambe droite, au-dessous ou au-dessus du genou, pourrait avoir besoin d'une pédale d'accélérateur placée à gauche. Cette personne peut démontrer qu'elle a fait les recherches nécessaires et fournir l'information précisant comment elle compte faire installer la pédale dans le véhicule qu'elle conduira.

3) Évaluation exigée

Dans certains cas, on jugera qu'une évaluation est nécessaire afin de déterminer quelles modifications devront être apportées au véhicule ou pour convaincre le ministère que la personne amputée est capable de conduire de façon sécuritaire.

Ce document constitue un survol de la situation au Canada à partir des données recueillies dans

différentes provinces. Vous devez découvrir par vous-même quelles sont les conditions valables dans votre province.

Si vous le désirez, vous pouvez nous communiquer toute information ou expérience qui pourrait s'ajouter aux renseignements donnés ici. Vous pouvez nous la faire parvenir aux coordonnées qui figurent au dos de la page couverture.

Procédures

L'obtention d'un permis de conduire constitue un long processus pour tous les conducteurs. Cela s'avère encore plus vrai pour les personnes amputées. On pourra vous demander de passer une évaluation dans un centre de réadaptation ou un hôpital, institutions qui ont parfois de longues listes d'attente (vous aurez peut-être à patienter plusieurs semaines pour obtenir un rendez-vous). Assurez-vous d'entreprendre les démarches très tôt et de vous accorder suffisamment de temps pour franchir chaque étape du processus. Savoir en quoi consiste ce processus et s'y préparer longtemps à l'avance peut prévenir une partie des frustrations et des déceptions découlant souvent du manque de préparation.

Pendant ce processus, vous aurez peut-être à transiger avec des personnes qui ont une connaissance limitée ou inexistante de l'amputation. Les gens ne savent pas tous de quoi vous êtes capable. Ils peuvent donc remettre en question votre capacité de conduire de façon sécuritaire. Il arrive d'ailleurs que l'on suggère (ou impose) des évaluations et des tests que vous jugez superflus. La conduite automobile comporte d'importantes responsabilités – comme on le dit souvent, conduire est un privilège, et non un droit. Vous devez donc vous plier aux demandes qui vous sont faites, même si vous les jugez inutiles, afin de prouver votre capacité de conduire un véhicule en toute sécurité.

Que pouvez-vous faire pour accélérer le processus? Connaître à l'avance les appareils qui vous seront nécessaires aide certainement. Par exemple, si vous êtes amputé de la jambe droite, une pédale d'accélérateur à gauche est recommandée; si vous êtes amputé d'un bras, un dispositif pour tourner le volant sera peut-être suggéré.

Permis

Le permis d'apprenti conducteur vous donne la permission de conduire un véhicule, mais il ne s'agit pas d'un permis en règle. Des restrictions spécifiques, déterminées par le ministère des Transports, sont en vigueur pour tous les nouveaux conducteurs (p. ex. vous devez toujours être accompagné d'un conducteur titulaire d'un permis de conduire valide).

Si vous aviez déjà un permis de conduire avant votre amputation, vous n'aurez probablement pas à refaire les démarches relatives à l'obtention d'un permis. Il se pourrait toutefois que vous deviez reprendre certains tests, afin de prouver votre capacité de conduire en tant que personne amputée.

Selon votre état de santé ou certaines incapacités physiques, vous devrez peut-être fournir un certificat médical signé par votre médecin ou passer une évaluation avant que le permis ne vous soit accordé.

Conducteurs titulaires d'un permis de conduire

Si vous aviez déjà un permis de conduire avant votre amputation, vous devrez probablement renouveler votre permis en reprenant certains tests, afin de prouver votre capacité de conduire en tant que personne amputée. Dans la plupart des provinces, les médecins ont la responsabilité légale d'informer le ministère des Transports de tout changement dans la condition médicale d'un patient qui peut affecter sa capacité de conduire. La majorité des médecins informent donc automatiquement le ministère de toute nouvelle amputation. En Ontario, par exemple, la loi relative au transport automobile spécifie (à l'article 203) que le médecin doit indiquer au registraire le nom, l'adresse et la condition clinique de toute personne âgée de 16 ans ou plus qui le consulte pour des raisons qui, à son avis, peuvent affecter la capacité de cette dernière à conduire un véhicule à moteur, et ce, de façon sécuritaire.

La réaction du ministère des Transports à cet avis du médecin varie selon les provinces. Dans certaines provinces, une évaluation est obligatoire. Dans d'autres, on exige simplement un essai routier pour prouver que la personne amputée est toujours en mesure de conduire de façon sécuritaire. Les procédures et les règles varient. Il est donc important de communiquer avec le ministère des Transports de votre province (voir Appendice A, page 9) afin de connaître les conditions qui vous concernent.

Évaluation

Les centres de réadaptation et les hôpitaux de chaque province sont souvent responsables d'évaluer la capacité d'une personne à conduire ou de recommander tout équipement spécial qui peut s'avérer nécessaire. Les employés des centres d'évaluation reçoivent une formation spécifique quant à l'évaluation des personnes handicapées. Le coût d'une évaluation peut s'élever à plus de 500 \$. Si elle n'est pas obligatoire mais que vous souhaitez tout de même en subir une, il faut savoir que son coût n'est habituellement pas couvert par le régime



d'assurance maladie provincial. Certains régimes d'assurances privés la couvrent en tant que service relié à l'ergothérapie. Vérifiez auprès de votre assureur en quoi consiste votre couverture à cet effet.

Une évaluation est recommandée (et nécessaire) dans le cas de personnes ayant plusieurs amputations afin de déterminer les modifications et dispositifs spéciaux requis (ex. : contrôles manuels pour les personnes amputées des deux jambes). Habituellement, l'évaluation n'est pas nécessaire pour les personnes amputées d'un seul membre car les dispositifs requis (s'il y a lieu) sont simples.

Si votre bureau d'immatriculation local vous avise que vous devez passer une évaluation que vous jugez inutile, n'hésitez pas à en discuter avec le responsable de l'émission des permis ou son superviseur. Vous devez être prêt à démontrer que vous prenez au sérieux vos responsabilités de conducteur et qu'en l'occurrence, vous avez déjà effectué des recherches sur les dispositifs qui vous seront nécessaires pour conduire de façon sécuritaire.

Certains centres affichent de longues listes d'attente. Il est donc important de communiquer avec eux le plus tôt possible pour prendre rendez-vous. La majorité des centres d'évaluation sont situés dans les grandes villes. Ainsi, il se peut que vous deviez vous déplacer.

Si une évaluation est requise, vous serez dirigé au centre d'évaluation le plus près de chez vous. Cette obligation peut provenir du ministère des Transports ou de votre médecin. Les procédures varient d'un centre à l'autre. Voici un scénario possible : vous rencontrerez un ergothérapeute qui déterminera avec vous ce qui sera nécessaire pour que vous conduisiez de façon autonome et sécuritaire. Ensuite, vous effectuerez un essai routier en compagnie d'un instructeur de conduite et de l'ergothérapeute. Ce sera là l'occasion de déterminer quels dispositifs vous conviennent le mieux. Les centres d'évaluation possèdent des véhicules munis d'une multitude d'adaptateurs comme un dispositif pour tourner le volant, une pédale d'accélérateur à gauche et des contrôles manuels. Pendant que vous essayez divers équipements, l'instructeur peut contrôler le véhicule grâce à des systèmes de sécurité comme une pédale de frein installée du côté passager.

Prescription

À la suite de l'évaluation, le centre vous fournira une prescription. Si seul un adaptateur est nécessaire, il se peut que l'on vous remette simplement la prescription ainsi qu'une liste de compagnies locales qui vendent et installent ces appareils. Le centre d'évaluation peut recommander une compagnie, mais vous pouvez toujours choisir l'entreprise qui vous convient le mieux.

Il est très important de vous assurer que la compagnie qui procède à l'installation a de l'expérience dans ce type de modifications. Ne confiez jamais l'installation d'un adaptateur ou une modification à une personne inexpérimentée (p. ex. un ami ou un parent possédant des notions de mécanique).

Si les modifications ou les dispositifs requis sont plus importants (p. ex. une personne ayant plusieurs amputations qui a besoin de tableaux tactiles, d'interrupteurs de relais ou d'interrupteurs électriques), le centre d'évaluation peut envoyer une copie de votre prescription aux compagnies spécialisées dans ces modifications. Elles vous feront parvenir un devis pour le travail à effectuer et vous choisirez la compagnie qui répond le mieux à vos besoins.

Cours de conduite

Les cours de conduite offerts par une école certifiée sont généralement ceux recommandés, car ils vous fournissent des renseignements importants sur le code de la route et de nombreux conseils pour devenir un conducteur confiant et prudent. Si vous avez été évalué par un ergothérapeute, ce dernier peut suggérer que vous suiviez un cours de conduite. Dans certains cas, il émettra une prescription pour des dispositifs que vous devrez utiliser pendant votre cours.

Les personnes amputées font parfois face à des obstacles particuliers relativement à la conduite automobile. Un ergothérapeute peut donc vous recommander de suivre un cours de conduite offert par un centre d'évaluation ou par un instructeur spécialisé dans les cours pour personnes handicapées. Veuillez vous référer à la section Évaluation de ce document pour de plus amples renseignements. Les



instructeurs ayant de l'expérience auprès des personnes handicapées vous enseigneront les petits détails essentiels.

Il arrive parfois qu'un ergothérapeute indique que trois ou quatre heures de cours de conduite avec un instructeur dans un centre d'évaluation suffisent avant de poursuivre les leçons dans une école de conduite régulière. Une personne déjà titulaire d'un permis de conduire qui « réapprend » à conduire en tant que personne amputée peut avoir besoin d'une formation plus longue auprès d'un instructeur spécialisé qu'un nouveau conducteur. En plus d'apprendre à conduire à l'aide d'adaptateurs, cette personne doit aussi surmonter le réflexe de conduire de la même façon qu'elle le faisait avant son amputation. Il arrive, par exemple, qu'une personne récemment amputée réussisse très bien lors des premiers essais réalisés avec les adaptateurs au centre d'évaluation. La personne est alors consciente des efforts à fournir. Une fois de retour sur des routes plus familières, il se peut cependant qu'elle retrouve ses anciennes habitudes et tente de freiner avec un pied qui n'est plus là. La formation additionnelle offerte par le centre d'évaluation aide à renforcer les nouvelles habitudes

de conduite et facilite la transition de conducteur à conducteur amputé.

Essai routier

Dans certaines provinces, vous devez obtenir votre permis d'apprenti conducteur avant d'effectuer un essai routier. En Ontario, par exemple, vous devez être titulaire d'un permis d'apprenti conducteur (niveau G1) pendant au moins huit mois (si vous avez suivi un cours de conduite au cours de cette période de huit mois) ou une année complète (si vous n'avez pas suivi de cours) avant d'effectuer un essai routier. Cet essai aura lieu à votre bureau d'immatriculation local. Vous devrez alors fournir un véhicule ayant subi les modifications nécessaires. Les listes d'attente pour effectuer un essai routier sont parfois longues alors il vaut mieux prendre rendez-vous le plus tôt possible.

Les personnes amputées se demandent souvent si elles doivent utiliser un adaptateur ou un dispositif spécial (ou encore un membre artificiel) pendant l'essai routier. Si vous ne pouvez conduire de façon sécuritaire sans adaptateur ou membre artificiel, et qu'une évaluation indique que vous devez utiliser un adaptateur, vous devrez bien sûr l'utiliser pendant l'essai. Toutefois, que faire si vous êtes un conducteur qui n'a pas besoin d'adaptateur pour conduire de façon sécuritaire mais qui choisit d'en utiliser un pour une question de confort? Par exemple, que doit faire une personne amputée sous le genou droit qui peut très bien appuyer sur la pédale de frein avec sa jambe artificielle, mais qui a choisi de faire installer une pédale d'accélérateur à gauche pour augmenter son confort? Ou une personne amputée d'un bras qui peut tout aussi bien conduire avec ou sans son bras myoélectrique?

Il est sage de vérifier auprès du bureau d'immatriculation où vous effectuerez votre essai routier quelles sont les règles provinciales. Dans certains cas, des dispositifs spéciaux seront recommandés par le ministère des Transports. Dans d'autres cas, l'instructeur qui vous accompagne pendant l'essai routier est obligé de noter sur votre permis de conduire l'utilisation de dispositifs spéciaux ou d'un membre artificiel. Vous devrez donc obligatoirement utiliser ces mêmes dispositifs ou ce même membre artificiel pour conduire une fois

votre permis obtenu. Finalement, il existe des cas où la personne responsable de l'essai routier a droit de regard sur les conditions apposées à votre permis de conduire. Si elle le juge nécessaire, elle indiquera une condition sur votre permis, de la même façon qu'une personne myope se voit imposer le port de lunettes ou de lentilles cornéennes pour conduire. Si vous pensez toujours conduire à l'aide du dispositif en question, cette condition ne vous inquiète peut-être pas. Toutefois, si vous pensez parfois conduire sans dispositif ou membre artificiel, ou si vous pensez utiliser à l'occasion un véhicule qui n'est pas muni du dispositif en question, cette condition pourra vous nuire. Il est donc préférable pour une personne capable de conduire sans dispositif spécial ou membre artificiel de le démontrer au responsable des essais routiers afin de ne pas voir une condition apposée à son permis de conduire.

Véhicules et modifications

Des amputations différentes nécessiteront des modifications différentes. Une personne amputée peut aussi choisir un certain type de véhicule pour répondre à ses besoins personnels. Une personne amputée d'une jambe qui utilise un fauteuil roulant peut opter pour l'espace et l'accessibilité offerts par une fourgonnette; une personne utilisant un fauteuil roulant ou un quadriporteur devra aussi décider si elle préfère une fourgonnette à une voiture munie d'un support approprié sur le toit ou à l'arrière de la valise; une personne amputée d'une jambe peut choisir un régulateur de vitesse automatique pour réduire le stress imposé au membre résiduel pendant les longs trajets; enfin, de nombreuses personnes amputées (d'un bras ou d'une jambe) choisissent un véhicule muni d'une transmission automatique en raison des difficultés inhérentes au levier de vitesse et à la pédale d'embrayage.

Pour en savoir plus sur les règles concernant les personnes handicapées et les équipements automobiles dans votre province, communiquez avec le ministère des Transports de votre province (voir Appendice A, page 9).

Dispositifs

Amputation

Jambe gauche

(au-dessous du genou)

Jambe gauche

(au-dessus du genou)

Jambe droite

(au-dessous du genou)

Jambe droite

(au-dessus du genou)

Amputation bilatérale des jambes

(au-dessus et au-dessous du genou)

Bras gauche

Bras droit

Amputation bilatérale des bras

Appareils de navigation électroniques

Dispositifs recommandés

▶ Aucun dispositif ou modification nécessaire.

Rallonge du frein à main

▶ Permet l'utilisation d'un frein à main actionné par le pied.

Pédale d'accélérateur à gauche

▶ Permet d'actionner la pédale avec le pied gauche.

▶ *Certaines personnes amputées sous le genou ont assez de contrôle sur leur jambe artificielle pour utiliser une pédale d'accélérateur conventionnelle.*

Pédale d'accélérateur à gauche

▶ Permet d'actionner la pédale avec le pied gauche.

▶ *Certaines personnes amputées de la jambe droite au-dessus du genou choisissent de déplacer leur jambe artificielle pour actionner la pédale conventionnelle avec leur pied gauche.*

Contrôles manuels

▶ Remplacent les pédales.

▶ Permettent d'actionner l'accélérateur, les freins, le klaxon ainsi que les phares.

▶ Peuvent être séparés ou regroupés sous un même levier de commande.

N. B. : Certaines personnes amputées des deux jambes sous les genoux ont un bon contrôle sur leurs jambes artificielles et n'ont pas besoin de modifications.

Dispositifs pour tourner le volant de la main droite

▶ Bouton pour tourner le volant à l'aide d'une seule main.

▶ Anneau utilisé avec un crochet prothétique (Le membre artificiel devrait être muni de pinces souples – ex. : néoprène.)

Clignotant accessible de la main droite

▶ Un levier en travers permet d'actionner le clignotant avec la main droite.

Dispositifs pour tourner le volant de la main gauche

▶ Bouton pour tourner le volant à l'aide d'une seule main.

▶ Anneau utilisé avec un crochet prothétique (Le membre artificiel devrait être muni de pinces souples – ex. : néoprène.)

Rallonge de levier de vitesses pour main gauche

▶ Ce levier en travers permet de changer les vitesses de la main gauche.

▶ Vérifiez auprès de votre ergothérapeute. Une option possible consiste en un volant fixé au plancher permettant de diriger le véhicule avec vos pieds.

▶ Il est aussi possible d'utiliser un dispositif électronique (comme le Digipad ou Touchpad). Ces appareils vous permettent de contrôler le véhicule ainsi que ses accessoires à l'aide de boutons digitaux et d'interrupteurs. Certains contrôles électroniques ressemblent à un levier de vitesses vous permettant de diriger à la fois le volant, l'accélérateur et le frein.



Contrôles manuels (pour l'accélérateur, les freins, le klaxon ainsi que les phares)



Bouton pour tourner le volant à l'aide d'une seule main

Cette page présente une liste des dispositifs les plus souvent recommandés selon le type d'amputation. N'oubliez pas que ce ne sont là que des lignes directrices. Vous pouvez discuter de ces options avec votre ergothérapeute ou avec le personnel de votre centre de réadaptation. Il se peut que, selon votre type d'amputation, vous deviez essayer divers dispositifs pour trouver ce qui vous convient le mieux.

Les personnes amputées apprécient souvent les adaptateurs suivants : un support pour la clé de contact qui facilite l'allumage, des pédales rallongées ou une colonne de direction allongée pour faciliter l'accès au volant.

Modifications

Une fois vos besoins spécifiques identifiés, vous devrez faire modifier votre véhicule par une compagnie qui vend et installe de tels appareils (voir Appendice B, page 11). Il est toujours recommandé de choisir une compagnie qui a de l'expérience dans ce type de modifications plutôt que de faire les ajustements vous-même ou de les confier à un ami inexpérimenté. Voilà une façon de s'assurer que les dispositifs sont installés de façon sécuritaire. De plus, vous éviterez les questions que votre compagnie d'assurances pourrait soulever.

Nombre de compagnies effectuant des modifications de véhicules font partie d'une association de distributeurs d'équipement spécialisé pour les personnes ayant des incapacités physiques (NMEDA – National Mobility Equipment Dealers Association). Les membres de la NMEDA doivent répondre à certains critères. Ces compagnies achètent des manuels relatifs aux modifications de véhicules. L'argent ainsi récolté est consacré à l'achat de véhicules adaptés qui serviront à effectuer des tests plus poussés. Ces deux facteurs permettent aux entreprises, aussi petites soient-elles, d'acquérir les connaissances et les ressources nécessaires afin que les modifications soient faites correctement.

Si vous connaissez une compagnie qui n'apparaît pas dans la liste de l'Appendice B, veuillez nous en aviser.

Conseils

Voici quelques conseils à garder en tête lorsque vous devez effectuer des modifications :

- ▮ Certaines personnes amputées font installer des dispositifs (comme une plaque de métal) sous la pédale de frein afin d'empêcher leur jambe artificielle d'y glisser par inadvertance, ce qui serait très dangereux.

- ▮ Assurez-vous de tout planifier correctement avant d'entreprendre les démarches pour obtenir votre permis de conduire. En vous accordant une période de temps importante pour franchir les différentes étapes, vous éviterez une partie du stress et de la frustration reliés aux obstacles administratifs que vous pourriez rencontrer.

- ▮ Une personne amputée d'un bras a fait transférer le clignotant sur la partie interne de la porte de son véhicule. Elle évite ainsi de devoir atteindre le clignotant par-delà le volant en utilisant son membre résiduel.

Veuillez communiquer avec nous si vous avez des trucs à faire partager aux autres personnes amputées.

Assurances

Vous devriez informer votre compagnie d'assurances de toute modification apportée à votre véhicule. Les adaptateurs et les dispositifs spéciaux peuvent en accroître la valeur. En communiquant à votre compagnie d'assurances les renseignements concernant votre amputation et les modifications effectuées sur votre véhicule, vous préviendrez les complications relatives à une éventuelle réclamation.

Rabais

De nombreux constructeurs automobiles offrent des rabais à leurs clients afin de les aider à couvrir les coûts reliés à la modification d'un véhicule. Ces rabais s'appliquent uniquement aux véhicules neufs. Les programmes et les conditions diffèrent d'une compagnie à l'autre. Il est donc recommandé de communiquer directement avec votre concessionnaire pour découvrir ce qu'il vous offre.

Voici une liste de rabais offerts par différentes compagnies :

- ▮ Ford offre un rabais pouvant atteindre 1000 \$ (Mobility Program);
- ▮ Chrysler offre des rabais pouvant atteindre 1000 \$ pour aider à réduire les frais d'installation de dispositifs spéciaux pour le conducteur ou le passager (AutoAbility Program);

- ▶ GM offre des rabais pouvant atteindre 1000 \$ (Mobility Program);
- ▶ Honda offre jusqu'à 1000 \$ pour l'achat et l'installation de dispositifs spéciaux pour les conducteurs et les passagers ayant une déficience physique (Customer Mobility Assistance Program);
- ▶ Toyota offre jusqu'à 1000 \$ pour l'installation de dispositifs spéciaux (Mobility Program);
- ▶ Volkswagen offre jusqu'à 1000 \$ pour l'installation de dispositifs spéciaux (Mobility Program);
- ▶ Nissan offre jusqu'à 1000 \$ pour l'installation de dispositifs spéciaux (Mobility Assist Program);
- ▶ Mazda offre jusqu'à 750 \$ pour l'installation de dispositifs d'aide à la conduite ou d'équipement d'aide à la mobilité (Mobility Program);
- ▶ Volvo offre jusqu'à 1000 \$ pour les frais d'ajout de dispositifs spéciaux aux nouveaux véhicules Volvo admissibles (programme Mobility by Volvo);
- ▶ Kia offre jusqu'à 750 \$ pour l'installation de dispositifs spéciaux (Mobility Program);
- ▶ Hyundai offre jusqu'à 500 \$ pour l'installation de dispositifs spéciaux (Mobility Program);
- ▶ Au Québec, si vous avez une déficience physique et que vous désirez faire adapter un véhicule, la Société de l'assurance automobile du Québec peut rembourser certains frais.

Si vous êtes citoyen canadien, vous pouvez aussi demander un remboursement de la TPS / TVH auprès de l'Agence du revenu du Canada. Le formulaire Demande de remboursement de la TPS / TVH pour véhicules spécialement équipés peut être utilisé pour réclamer la TPS que vous avez payée lors de l'achat d'un véhicule admissible ou de modifications effectuées sur votre véhicule. Un véhicule admissible signifie un véhicule équipé d'un dispositif destiné exclusivement à placer un fauteuil roulant dans le véhicule sans avoir à le plier, ou encore d'un système de navigation auxiliaire facilitant l'utilisation du véhicule par une personne ayant une incapacité physique. Le formulaire de demande GST518 est disponible sur le site de l'Agence du revenu du Canada à l'adresse suivante : cra-arc.gc.ca.

PRUDENCE AU VOLANT

Depuis les années 70, les enfants amputés adhérents du Programme LES VAINQUEURS de l'Association des Amputés de guerre transmettent un important message aux autres enfants : « JOUEZ PRUDEMMENT ». Dans les années 80, ils ont commencé à transmettre aux adultes un message tout aussi important : « PRUDENCE AU VOLANT ». Les enfants qui ont perdu un membre dans un accident de la route aident l'association à transmettre ce message à tous les conducteurs.

Pour s'assurer que le message est reçu, l'Association des Amputés de guerre offre un dépliant sur les techniques de conduite préventive, une liste de contrôle relative à la sécurité et des autocollants PRUDENCE AU VOLANT à apposer sur la vitre arrière de votre voiture. En outre, le message PRUDENCE AU VOLANT apparaît sur les millions de plaques porteclés distribuées aux conducteurs canadiens.

Commencez tôt!

L'information présentée ici démontre clairement l'importance d'entamer les démarches dans les plus brefs délais afin de vous allouer suffisamment de temps pour franchir chaque étape du processus. Nous ne pouvons le répéter trop souvent : les listes d'attente pour les évaluations et les essais routiers ainsi que les délais relatifs aux prescriptions et aux modifications de véhicules demandent beaucoup de temps. En prenant les rendez-vous à l'avance et en connaissant parfaitement les étapes à suivre, vous vous engagez sur la voie du succès!

Ressources provinciales et territoriales

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère (ou l'organisme) responsable de l'attribution des permis de conduire dans votre province ou votre territoire (voir Appence A, page 9).



Appendice A

Informations relatives aux ressources provinciales et territoriales

ALBERTA

Transports Alberta

Site Web : transportation.alberta.ca

- Infrastructure et Transports Alberta
Édifice Twin Atria
4999, avenue 98
Edmonton (Alberta) T6B 2X3
Tél. : 780 427-2731 ou 310-0000
(sans frais en Alberta)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Société d'assurance de la Colombie-Britannique

Site Web : icbc.com

- ICBC (siège social)
151, avenue Esplanade Ouest
North Vancouver (Colombie-Britannique)
V7M 3H9
Tél. : 604 661-2800 ou 1 800 663-3051
**Note : Il existe plusieurs bureaux; téléphonez aux numéros ci-dessus pour trouver le bureau le plus près de chez vous.*

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Ministère des Transports et du Renouveau des infrastructures

Site Web : gov.pe.ca/tir

- 11, rue Kent
Case postale 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8
Tél. : 902 368-5100

MANITOBA

Infrastructure et Transports Manitoba

Site Web : mpi.mb.ca

- Société d'assurance publique du Manitoba
Case postale 6300
Winnipeg (Manitoba) R3C 4A4
Tél. : 204 985-7000 ou 1 800 665-2410
**Note : Il existe plusieurs bureaux; téléphonez aux numéros ci-dessus pour trouver le bureau le plus près de chez vous.*

NOUVEAU-BRUNSWICK

Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick

Site Web : snb.ca

- Examens de conduite
Services Nouveau-Brunswick
Centre-ville
432, rue Queen
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1B6
Tél. : 1 888 762-8600
**Note : Il existe plusieurs bureaux; téléphonez au numéro ci-dessus pour trouver le bureau le plus près de chez vous.*

NOUVELLE-ÉCOSSE

Services Nouvelle-Écosse et Relations municipales

Site Web : gov.ns.ca/snsmr/rmv/

- Enregistrement des véhicules motorisés
300 Horseshoe Lake Drive
Bayers Lake Business Park
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3S 0B7
Tél. : 902 424-5851 ou 1 800 898-7668

NUNAVUT

Ministère du Développement économique et des Transports

Site Web : gov.nu.ca/edt

- ▮ Ministère du Développement économique et des Transports
Édifice 1104A, place Inuksugait
Case postale 1000, succursale 1500
Iqualit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : 1 888 975-5999

ONTARIO

Ministère des Transports

Site Web : mto.gov.on.ca

- ▮ Bureaux de ServiceOntario :
Téléphone : 1 800 267-8097
**Note : Il existe plusieurs bureaux; téléphonez au numéro ci-dessus pour trouver le bureau le plus près de chez vous.*

QUÉBEC

Société de l'assurance automobile du Québec

Site Web : saaq.gouv.qc.ca

- ▮ Case postale 19600, succursale Terminus
333, boulevard Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 8J6
Tél. : 418 643-7620 (Québec)
ou 514 873-7620 (Montréal)
ou 1 800 361-7620

SASKATCHEWAN

SGI Canada (Société d'assurance du gouvernement de la Saskatchewan)

Site Web : sgi.sk.ca

- ▮ SGI (siège social)
2260, 11^e Avenue
Regina (Saskatchewan) S4P 0J9
Tél. : 306 775-6900 ou 1 800 667-9868

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Ministère des Services gouvernementaux

Site Web : www.servicenl.gov.nl.ca/drivers/index.html

- ▮ Division de l'enregistrement automobile
Case postale 8710
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 4J5
Tél. : 1 877 636-6867

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Ministère des Transports

Site Web : dot.gov.nt.ca

- ▮ Division de la sécurité routière et des permis
Édifice Highways, 1^{er} étage
4510, 50^e Avenue
Case postale 1320
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9
Tél. : 867 873-7972

YUKON

Services aux collectivités

Site Web : hpw.gov.yk.ca/mv/index.html

- ▮ Section des véhicules motorisés
Édifice Lynn
308, rue Steele, rez-de-chaussée
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C5
Tél. : 867 667-5315 ou 1 800 661-0408,
poste 5315

Appendice B

Compagnies effectuant des modifications aux véhicules

Ci-après figure une liste de compagnies qui effectuent des modifications de véhicules, présentée par province. Cette liste n'est pas exhaustive. Si vous connaissez d'autres compagnies qualifiées qui font des modifications, n'hésitez pas à nous en faire part.

Pour les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut ou le Yukon, informez-vous auprès du centre d'évaluation le plus près de chez vous.

ALBERTA

- ▶ MEDiChair
4040 Blackfoot Trail S.E.
Calgary (Alberta) T2G 4E6
Tél. : 403 252-5366 ou 1 800 661-6672
Télééc. : 403 252-7140 ou 1 800 661-5112
C. élec. : calgary@medichair.ca
Site Web : medichair.com
Services offerts : Installations et modifications
- ▶ Savaria
Calgary (Alberta)
Tél. : 403 243-6300 ou 1 800 661-5112
Courriel : info@savaria.com
Site Web : savaria.com
Services offerts : Installations et modifications
- ▶ Savaria
Edmonton (Alberta)
Tél. : 780 413-4044 ou 1 800 661-5112
Courriel : info@savaria.com
Site Web : savaria.com
Services offerts : Installations et modifications
- ▶ Shoppers Home Health Care
(anciennement Gold Care Medical Ltd.)
4619, 91^e Avenue
Edmonton (Alberta) T6B 2M7
Tél. : 780 468-4002
Site Web : shoppersdrugmart.ca/english/home_health_care/
Services offerts : Installations et modifications
- ▶ Shoppers Home Health Care
(anciennement H & H Care)
2720, 12^e Rue, porte 1
Calgary (Alberta) T2E 7N4
Tél. : 403 250-2200
Site Web : shoppersdrugmart.ca/english/home_health_care/
Services offerts : Installations et modifications

COLOMBIE-BRITANNIQUE

- ▶ Can Am Mobility Inc.
158, route Old Vernon
Kelowna (Colombie-Britannique) V1X 4R2
Tél. : 250 491-0003 ou 1 866 423-0003
Télééc. : 250 491-1044 ou 1 888 582-2687
C. élec. : info@canammobility.com
Site Web : canammobility.com
Services offerts : Installations et modifications
- ▶ Lucanus Corporation
900B, route Wittaker
Malahat (Colombie-Britannique) V0R 2L0
Tél. : 250 483-3352 ou 1 888 582-2687
C. élec. : lifts@lucanus.ca
Site Web : lucanus.ca
Services offerts : Installations et modifications
- ▶ MEDiChair
7460, rue Edmunds
Burnaby (Colombie-Britannique) V3N 1B2
Tél. : 604 524-4000 ou 1 800 661-1416
Télééc. : 604 524-6111
C. élec. : vancouver@medichair.ca
Site Web : medichair.com
Services offerts : Installations et modifications

► Shoppers Home Health Care
101-8289 North Fraser Way
Burnaby (Colombie-Britannique) V3N 0B9
Tél. : 604 326-1117
Site Web : shoppersdrugmart.ca/english/home_health_care/
Services offerts : Installations et modifications

► Shoppers Home Health Care
1561, avenue Hillside
Victoria (Colombie-Britannique) V8T 2C1
Tél. : 250 370-2984
Site Web : shoppersdrugmart.ca/english/home_health_care/
Services offerts : Installations et modifications

► Sidewinder Conversions & Mobility Ltd.
44658, route Yale Ouest
Chilliwack (Colombie-Britannique) V2R 0G5
Tél. : 604 792-2082 ou 1 888 266-2299
Télé. : 604 792-8920
C. élec. : graham@sidewinderconversions.com
Site Web : sidewinder-conversions.com
Services offerts : Installations et modifications

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

► Harding Medical Supplies
17 MacAleer Drive
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1E 2A1
Tél. : 902 628-1400 ou 1 800 263-1360
Télé. : 902 628-1280
C. élec. : harding.pei@hardingmedical.ca
Site Web : hardingmedical.com
Services offerts : Installations

MANITOBA

► MEDIchair
550, rue Century, porte 385
Winnipeg (Manitoba) R3H 0Y1
Tél. : 204 949-2300
Télé. : 204 774-2191
C. élec. : medichair@medichairwinnipeg.com
Site Web : medichair.com
Services offerts : Installations et modifications

► Northland Home Healthcare
865, rue Bradford
Winnipeg (Manitoba) R3H 0N6
Tél. : 204 786-6786
Télé. : 204 783-7496
C. élec. : wileen@nhcp.com
Site Web : nhcp.com
Services offerts : Installations et modifications

NOUVEAU-BRUNSWICK

► Atlantic Coach, Inc.
2525, route Lakeburn
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1H 1Z6
Tél. : 506 857-1808
Télé. : 506 857-1807
Services offerts : Installations et modifications

► Harding Medical Supplies (Nouveau-Brunswick)
24, promenade Elmwood
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3W6
Tél. : 506 855-5200 ou 1 800 479-4700
Télé. : 506 855-5113
C. élec. : harding.mctn@hardingmedical.com
Site Web : hardingmedical.com
Services offerts : Installations

► Malley Industries, Inc.
1100, avenue Aviation
Dieppe (Nouveau-Brunswick) E1A 9A3
Tél. : 506 859-8591 ou 1 877 859-8591
Télé. : 506 857-1745 ou 1 877 817-1745
C. élec. : gatekeeper@malleyindustries.com
Site Web : malleyindustries.com
Services offerts : Installations et modifications

► MEDIchair
100 Woodside Lane, local B103
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2R9
Tél. : 506 459-4449 ou 1 877 459-4449
Télé. : 506 452-7449
C. élec. : trent@aml.medichair.ca
Site Web : medichair.com
Services offerts : Installations et modifications

NOUVELLE-ÉCOSSE

- ▶ Harding Medical Supplies (Nouvelle-Écosse)
1158, route Grand Lake
Sydney (Nouvelle-Écosse) B1M 1A2
Tél. : 902 567-1144 ou 1 877 457-8600
Télééc. : 902 567-1150
C. élec. : harding.cb@hardingmedical.com
Site Web : hardingmedical.com
Services offerts : Installations
- ▶ Harding Medical Supplies
3447, route Kempt
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5T7
Tél. : 902 453-6900 ou 1 800 565-1680
Télééc. : 902 454-7893
C. élec. : halifax@hardingmedical.com
Site Web : hardingmedical.com

ONTARIO

- ▶ Broadway Service
662, rue Broadway
Wyoming (Ontario) N0N 1T0
Tél. : 519 845-3344
Services offerts : Installations et modifications
- ▶ Courtland Mobility Services, Inc.
1355 Artisans Court, porte B
Burlington (Ontario) L7L 5Y2
Tél. : 905 631-7671 ou 1 800 354-8138
Télééc. : 905 631-7670
C. élec. : info@courtlandmobility.com
Site Web : courtlandmobility.com
Services offerts : Installations et modifications
- ▶ Creative Carriage
6, rue Ridgeview
Case postale 600
St. George (Ontario) N0E 1N0
Tél. : 519 740-4801 ou 1 800 392-8403
Télééc. : 519 740-2751
C. élec. : sales@creativecarriage.com
Site Web : creativecarriage.com
Services offerts : Installations et modifications

- ▶ Gold Line Mobility & Conversions
1759, rue Trafalgar
London (Ontario) N5W 6H3
Tél. : 519 453-0480 ou 1 800 561-9621
Télééc. : 519 455-5908
C. élec. : goldlinemobility@bellnet.ca
Site Web : goldlinemobility.on.ca
Services offerts : Conversions de fourgonnettes pour l'accessibilité aux fauteuils roulants
- ▶ Joyride Lifts
149, avenue Bentley, bureau 4B
Ottawa (Ontario) K2E 6T7
Tél. : 613 224-9565
Télééc. : 613 224-8562
C. élec. : joyridelifts@gmail.com
Site Web : joyridelifts.ca
Services offerts : Installations et modifications
- ▶ KVB Manufacturing
62, avenue Maple
Smiths Falls (Ontario) K7A 2A7
Tél. : 613 283-3196 ou 1 800 565-9845
Services offerts : Installations et modifications
- ▶ Liberty Motor Co. Inc.
2390, route South Service Ouest
Oakville (Ontario) L6L 5M9
Tél. : 905 465-3907 ou 1 888 578-8886
Télééc. : 905 465-3965
Site Web : savaria.com/products/vans
Services offerts : Conversions de fourgonnettes pour l'accessibilité aux fauteuils roulants
- ▶ Liftability Inc.
2600, chemin Lancaster
Ottawa (Ontario) K1B 4Z4
Tél. : 613 738-2721 ou 1 800 267-8883
Télééc. : 613 900-0468
C. élec. : info@conval-aid.com
Site Web : conval-aid.com
Services offerts : Installations et modifications
- ▶ Lucanus Corporation
2 - 5 Furbacher Lane
Aurora (Ontario) L4G 6W2
Tél. : 905 841-4122 ou 1 888 582-2687
Télééc. : 905 900-0468
C. élec. : lifts@lucanus.ca
Site Web : lucanus.ca
Services offerts : Installations et modifications

- ▮ Mobility in Motion**
 1710, rue Bishop
 Cambridge (Ontario) N1T 1T2
 Tél. : 519 623-9930 ou 1 888 860-9930
 Téléc. : 519 623-2292
 Site Web : mobilityinmotion.net
- ▮ Mobility in Motion**
 20, route Woodlawn Est
 Guelph (Ontario) N1H 1G7
 Tél. : 519 824-7789
 Site Web : mobilityinmotion.net
- ▮ Northend Mobility**
 301, rue Aqueduct
 Welland (Ontario) L3C 1C9
 Tél. : 905 735-5552
 Téléc. : 905 735-9303
 Site Web : northend-mobility.com
 Services offerts : Installations et modifications
- ▮ Shoppers Home Health Care – Sudbury**
 2037, route Long Lake
 Sudbury (Ontario) P3E 6J9
 Tél. : 705 560-5190
 Site Web : shoppershomehealthcare.ca
- ▮ Shoppers Home Health Care – Windsor**
 1624, rue Howard
 Windsor (Ontario) N8X 3T7
 Tél. : 519 252-2715
 Site Web : shoppershomehealthcare.ca
- ▮ Shoppers Home Health Care**
 202, avenue Sparks
 Toronto (Ontario) M2H 2S4
 Tél. : 416 701-1351
 Téléc. : 416 701-1772
 Site Web : shoppershomehealthcare.ca
 Services offerts : Installations et modifications
- ▮ Universal Motion**
 120, croissant St. Regis Sud
 Toronto (Ontario) M3J 1Y8
 Tél. : 416 398-4255 ou 1 877 899-0699
 Téléc. : 416 398-3009
 C. élec. : info@universalmotion.com
 Site Web : universalmotion.com
 Services offerts : Installations et modifications

- ▮ Savaria**
 Brampton (Ontario)
 Tél. : 1 800 265-5416
 C. élec. : info@savaria.com
 Site Web : savaria.com
 Services offerts : Installations et modifications

- ▮ Wilder Mobility Limited**
 85, route Northland
 Waterloo (Ontario) N2V 1Y8
 Tél. : 519 888-0618 ou 1 800 335-3307
 Téléc. : 519 888-7029
 C. élec. : sales@wildermobility.com
 Site Web : wildermobility.com
 Services offerts : Installations et modifications

QUÉBEC

- ▮ Adaptation 04 inc.**
 3025, rue Girard
 Trois-Rivières (Québec) G8Z 2M4
 Tél. : 819 372-0102
 C. élec. : adaptation04@cgocable.ca
 Site Web : adaptation04.com
 Services offerts : Installations et modifications
- ▮ Centre auto de Duberger inc.**
 2957, boulevard Père-Lelièvre
 Duberger (Québec) G1P 2X9
 Tél. : 418 683-4876 ou 1 800 253-4876
 Téléc. : 418 687-2252
 C. élec. : info@centrautoduberger.com
 Site Web : centrautoduberger.com
 Services offerts : Installations et modifications
- ▮ Centre d'autonomie**
 399, avenue de la Friche
 Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2T3
 Tél. : 418 276-8336 ou 1 800 263-8337
 Téléc. : 418 276-8403
 C. élec. : info@centrautonomie.com
 Site Web : centrautonomie.com
 Services offerts : Installations et modifications
- ▮ Centre de l'auto St-Lambert – Adapt Solutions**
 145, rue Damase-Breton
 Saint-Lambert (Québec) G0S 2W0
 Tél. : 418 889-0419 ou 1 866 641-0419
 C. élec. : denis@adapt-solutions.ca
 Site Web : quebecadapt.com

► Centre de transformation de véhicules
Lanaudière inc.
1355, rue Ernest Harnois
Joliette (Québec) J6E 3Z1
Tél. : 450 756-8067
Services offerts : Installations et modifications

► Eureka Solutions
3926, boul. Industriel
Sherbrooke (Québec) J1L 2T8
Tél. : 1 866 562-2555
Télééc. : 819 562-9719
C. élec. : info@eurekasolution.com
Site Web : eurekasolution.com
Services offerts : Installations et modifications

► Eureka Solutions
1053, boul. Curé-Labelle
Blainville (Québec) J7C 2M2
Tél. : 1 866 562-2555
Télééc. : 450 420-6138
C. élec. : info@eurekasolution.com
Site Web : eurekasolution.com
Services offerts : Installations et modifications

► Eureka Solutions
2755, montée Saint-Hubert
Longueuil (Québec) J3Y 4H6
Tél. : 1 866 562-2555
Télééc. : 450 486-1488
C. élec. : info@eurekasolution.com
Site Web : eurekasolution.com
Services offerts : Installations et modifications

► Handi Service
3640, rue Richelieu
Saint-Hubert (Québec) J3Y 7B1
Tél. : 450 445-2222 ou 1 877 654-2634
Télééc. : 1 866 242-1469
C. élec. : administration@handi-service.net
Site Web : handiservice.ca
Services offerts : Installations et modifications

► Savaria
Montréal (Québec)
Tél. : 1 800 931-5655
C. élec. : info@savaria.com
Site Web : savaria.com
Services offerts : Installations et modifications

► SMVR 2 Visions inc.
414, boulevard Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec) G5L 3N4
Tél. : 418 723-9225
Télééc. : 418 722-3981
C. élec. : smvr2visions@globetrotter.net
Site Web : smvrmobile.com
Services offerts : Installations

► TVR Technologies inc.
595, rue Lanaudière
Repentigny (Québec) J6A 7N1
Tél. : 450 582-2555 ou 1 888 919-2555
Télééc. : 450 582-6555
C. élec. : info@tvrtechnologies.com
Site Web : tvrtechnologies.com
Services offerts : Installations et modifications

SASKATCHEWAN

► Automobility Manufacturing Corp.
1444, rue Lorne
Regina (Saskatchewan) S4R 2K4
Tél. : 306 791-9840 ou 1 800 470-7067
Télééc. : 306 525-0282
C. élec. : sales@handcontrolscorp.com
Site Web : handcontrolscorp.com
Services offerts : Commandes manuelles et installations

► Golden Mobility & Rehab Ltd.
2202, avenue Hanselman
Saskatoon (Saskatchewan) S7L 6A4
Tél. : 306 242-9060 ou 1 888 722-0843
Télééc. : 306 652-8895
C. élec. : goldenmobility@shaw.ca
Site Web : goldenmobility.ca
Services offerts : Installations et modifications

► Independent Living, Inc.
3870, promenade Eastgate
Regina (Saskatchewan) S4Z 1A5
Tél. : 306 352-2579 ou 1 800 667-6003
Télééc. : 306 352-2510
C. élec. : info@independentliving.ca
Site Web : independentliving.ca
Services offerts : Installations et modifications

► MEDiChair

616, rue Duchess

Saskatoon (Saskatchewan) S7K 0R1

Tél. : 306 242-2804 ou 1 888 327-6495

Télec. : 306 242-4022

C. élec. : saskatoon@medichair.ca

Site Web : saskatoon.medichair.ca

Services offerts : Installations et modifications

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

► AIM Services Inc.

496, chemin Topsail

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1E 2C2

Tél. : 709 576-3400 ou 1 888 850-9188

Télec. : 709 576-3434

C. élec. : mfitzgerald@themotiongroup.com

Site Web : themotiongroup.com

Services offerts : Installations et modifications

